



Gemeng Noumer

## CONVOCATIION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **jeudi, le 9 octobre 2025 à 18:30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

### En séance publique :

1. Approbation du plan de gestion forestière 2026 et du Plan de protection de la nature 2026
2. Approbation des comptes communaux de l'exercice 2023
3. Modification du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites de la commune de Nommern
4. Approbation d'une modification de la partie écrite du PAP quartiers existants (QE) concernant la zone de bâtiments et d'équipements publics (BEP)
5. Avis relatif aux projets de plans d'action contre le bruit
6. Approbation d'un compromis d'échange concernant des emprises dans la Rue du Cimetière à Schrondweiler
7. Confirmation de règlements de circulation urgents à caractère temporaire concernant :
  - a. la Rue Principale à Schrondweiler
  - b. le chemin « Angsberwee » à Oberglabach
  - c. la Rue de l'Alzette (CR115) et l'intersection Rue Principale/Rue Neuve à Cruchten
8. Règlement de circulation temporaire concernant la Rue Principale à Nommern
9. Modification du règlement communal de circulation modifié du 11 février 2010
10. Modalités et critères d'attributions de subsides aux associations locales
11. Fixation de la rémunération d'un salarié à tâche principalement manuelle
12. Approbation d'un devis concernant le déplacement d'un poste de transformateur à Nommern, Rue Principale

Nommern, le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal  
Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre  
Sophie DIDERRICH